

Objet: SERVITUDE DE LA MERLIE - 2023\_003

**Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Membres en exercice : 14 Date de la convocation: 20 janvier 2023  
Présents : 11 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement  
Votants: 13 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de  
Pour : 13 séance Georgette TOUZY  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD,  
Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie  
SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY,  
Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Jean Christophe GUY, Luc AVELLANEDA  
20/01/2023  
**Absents:** Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office notarial B&B notaires exposant un projet de servitude concernant un bien situé à LA MERLIE, Saint-Cernin (15310), section AN numéro 24 appartenant à Mme Marie PICARD.

Le bien, objet de la vente n'est pas alimenté par le réseau potable de la commune de Saint-Cernin mais par une source qui se déverse dans une réserve située sur la parcelle cadastrée section AN numéro 39 appartenant à la section de LA MERLIE (plan joint en pj).

A cet effet, une servitude de captage d'eau et de passage de canalisations va donc être constituée pour les besoins de l'alimentation en eau potable de la maison.

La parcelle AN39 étant un bien sectionnaire, nous devons délivrer une délibération autorisant la constitution de servitude sur ladite parcelle.

Etant donné qu'il n'y a pas d'ayants droit pour la section de LA MERLIE, de ce fait aucun électeur ne prendra part au vote. Nous pouvons dans ce cas prendre la décision seuls, ce qui nous donne tout pouvoirs pour signer tout acte à l'effet de constituer la servitude.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 11/02/2023  
et publication ou notification du 21/02/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
Touzy Georgette

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
CANTAL

Commune :  
SAINT-CERNIN

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/01/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :

AURILLAC

3 Place des Carnes 15012  
15012 AURILLAC CEDEX  
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77  
cdfip.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

